



CRITÈRES DE CLASSEMENT EN TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE LUTTE DE 2025

CRITÈRES DE CLASSEMENT EN TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE LUTTE U17-CADET DE 2025

Il n'y aura pas de classement pour les championnats canadien U17-Cadet.

CRITÈRES DE CLASSEMENT EN TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE LUTTE U20-JUNIOR DE 2025

Le directeur de la haute performance (DHP) effectuera le classement pour les championnats canadiens U20-Junior (LL et LF seulement) et présentera les têtes de série aux entraîneurs, catégorie de poids par catégorie de poids, selon les critères de classement décrits ci-dessous. Les entraîneurs auront l'occasion d'identifier tout athlète qui répond aux critères de classement et qui aurait été omis.

Les têtes de série sont attribuées de 1 à 4, place par place.

- Un minimum de deux (2) et un maximum de quatre (4) têtes de série par catégorie de poids.
- Les entraîneurs ne peuvent pas retirer leurs athlètes de la liste des têtes de série.
- Les critères sont spécifiques à chaque catégorie de poids (sauf indication contraire).
- Les critères de classement comprennent le classement après la fin de tout combat de barrage ou de vrai deuxième.

Critères de classement, par ordre d'importance :

1. Gagnant des championnats canadiens de lutte U20-Junior de 2024.
2. Gagnant des championnats canadiens de lutte U20-Junior de 2024 dans une catégorie de poids différente.
 - a) S'il y a deux (2) de ces gagnants, la tête de série la plus élevée sera attribuée au gagnant de tout combat en tête-à-tête entre les deux athlètes à n'importe quel moment au cours des 12 mois glissants. Si les athlètes ne se sont pas rencontrés, des critères de performance seront utilisés pour déterminer lequel des deux athlètes se verra attribuer le plus haut rang.
3. Athlète classé deuxième (véritable deuxième) dans la même catégorie de poids aux championnats canadiens de lutte U20-Junior de 2024.
4. Athlète classé deuxième (2e) (vrai deuxième) dans une catégorie de poids différente aux championnats canadiens de lutte U20-Junior de 2024.





Si les athlètes sont toujours à égalité après application des critères ci-dessus, les critères suivants seront utilisés pour les départager :

- Les combats en tête-à-tête aux championnats canadiens de lutte U20-Junior de 2024 et/ou au plus récent tournoi de brevetage national
- L'indice de performance international le plus élevé (sur les 12 mois glissants)
- Un tirage au sort sera effectué

CRITÈRES DE CLASSEMENT EN TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE LUTTE U23 DE 2025

Le directeur de la haute performance (DHP) effectuera le classement pour les championnats canadiens U23 (LL et LF seulement) et présentera les têtes de série aux entraîneurs, catégorie de poids par catégorie de poids, selon les critères de classement décrits ci-dessous. Les entraîneurs auront l'occasion d'identifier tout athlète qui répond aux critères de classement et qui aurait été omis.

Les têtes de série sont attribuées de 1 à 4, place par place.

- Un minimum de deux (2) et un maximum de quatre (4) têtes de série par catégorie de poids.
- Les entraîneurs ne peuvent pas retirer leurs athlètes de la liste des têtes de série.
- Les critères sont spécifiques à chaque catégorie de poids (sauf indication contraire).
- Les critères de classement comprennent le classement après la fin de tout combat de barrage ou de vrai deuxième.

Critères de classement, par ordre d'importance :

1. Champion(ne) canadien(ne) canadien actuel (2025)
2. Le gagnant des championnats canadiens de lutte U23 de 2024
3. Gagnant des championnats canadiens de lutte U23 de 2024 dans une catégorie de poids différente.
 - a) S'il y a deux (2) de ces gagnants, la tête de série la plus élevée sera attribuée au gagnant de tout combat en tête-à-tête entre les deux athlètes à n'importe quel moment au cours des 12 mois glissants. Si les athlètes ne se sont pas rencontrés, des critères de performance seront utilisés pour déterminer lequel des deux athlètes se verra attribuer le plus haut rang.
4. Athlète classé deuxième (véritable deuxième) dans la même catégorie de poids aux championnats canadiens de lutte U23 de 2024.
5. Athlète classé deuxième (2e) (vrai deuxième) dans une catégorie de poids différente aux championnats canadiens de lutte U23 de 2024.





Si les athlètes sont toujours à égalité après application des critères ci-dessus, les critères suivants seront utilisés pour les départager :

- Les combats en tête-à-tête aux championnats canadiens de lutte U23 de 2024 et/ou au plus récent tournoi de brevetage national
- L'indice de performance international le plus élevé (sur les 12 mois glissants)
- Un tirage au sort sera effectué

CRITÈRES DE CLASSEMENT EN TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE LUTTE SENIOR DE 2025

Le directeur de la haute performance (DHP) effectuera le classement pour les championnats canadiens senior (LL et LF seulement) et présentera les têtes de série aux entraîneurs, catégorie de poids par catégorie de poids, selon les critères de classement décrits ci-dessous. Les entraîneurs auront l'occasion d'identifier tout athlète qui répond aux critères de classement et qui aurait été omis.

Les têtes de série sont attribuées de 1 à 4, place par place.

- Un minimum de deux (2) et un maximum de quatre (4) têtes de série par catégorie de poids.
- Les entraîneurs ne peuvent pas retirer leurs athlètes de la liste des têtes de série.
- Les critères sont spécifiques à chaque catégorie de poids (sauf indication contraire).
- Les critères de classement comprennent le classement après la fin de tout combat de barrage ou de vrai deuxième.

Critères de classement, par ordre d'importance :

Catégories de poids olympiques:

1. Le gagnant des épreuves de sélection de l'équipe canadienne de lutte de 2023 (alias épreuves de sélection olympique)
2. Le gagnant des championnats canadiens le lutte senior de 2024
3. Le deuxième (2e) (véritable deuxième) dans la même catégorie de poids aux championnats canadiens le lutte senior de 2024
4. Médaillé du monde U23 de 2024
5. Le troisième (3e) (après tous les classements complétés) aux championnats canadiens le lutte senior de 2024
6. L'athlète le mieux classé des championnats canadiens le lutte senior de 2024 dans la catégorie de poids alternatif (limité au trois meilleurs classements).
7. L'athlète le mieux classé des plus récents tournois nationaux de brevetage au cours des 12 mois glissant (limité au trois meilleurs classements).





Catégories de poids non olympiques :

1. Membre de l'équipe du Championnat du monde senior de 2024 (après tous les barrages) - dans la catégorie de poids non olympique en question
2. Remplaçant de l'équipe du Championnat du monde senior de 2024 (après tous les barrages) - dans la catégorie de poids non olympique en question
3. Membre de l'équipe du Championnat du monde senior de 2024 (après tous les barrages) - dans la catégorie de poids alternatif
4. Remplaçant de l'équipe du Championnat du monde senior de 2024 (après tous les barrages) - dans la catégorie de poids alternatif

Remarque : le membre de l'équipe du Championnat du monde est l'athlète classé numéro un après tous les barrages, même s'il n'a pas pu participer au Championnat du monde senior de 2024.

Si les athlètes sont toujours à égalité après application des critères ci-dessus, les critères suivants seront utilisés pour les départager :

- Les combats en tête-à-tête aux championnats canadiens de lutte senior de 2024 et/ou au plus récent tournoi de brevetage national
- L'indice de performance international le plus élevé (de les 12 mois glissants)
- Un tirage au sort sera effectué

COMBATS POUR LE CLASSEMENT DE VRAI DEUXIÈME AUX CHAMPIONNATS CANADIENS DE 2025 (U17, U20, U23, SENIOR ET LES ÉPREUVES DE SÉLECTION (CATÉGORIES DE POIDS NON-OLYMPIQUE))

- Applicable à la lutte féminine et lutte libre.
- Les résultats du tournoi à la ronde sont maintenus (pas de combat de classement pour le vrai deuxième).
- L'athlète classé deuxième dans chaque catégorie de poids aux Championnats canadiens de lutte de 2025 (U17-Cadet, U20-Junior, U23, Senior) et les épreuves de sélection pour l'équipe du monde (catégories de poids non-olympique) aura un classement final de deuxième, à moins qu'il ou elle n'ait pas lutté contre l'athlète classé(e) troisième pendant l'événement. Dans ce cas, un combat pour le classement de vrai deuxième sera organisé entre les athlètes classés en deuxième et troisième position. Le ou la gagnant(e) de ce match sera classé(e) au deuxième rang pour l'attribution des brevets et la sélection des équipes.
- Les combats pour le classement de vrai deuxième auront lieu après les finales chaque jour de compétition.
- Les combats pour le classement de vrai deuxième sont une continuation de l'événement; si un(e) athlète est blessé(e), il ou elle doit déclarer forfait.

